



Rénovation complète chambre et conflit artisan

Par Danablain2

Salut à tous,

Une entreprise a réalisé chez moi des travaux de rénovation dans une chambre pour 3456 ?

Ces travaux ne sont pas complètement terminés et insatisfaisants (va et vient, prise électrique, plinthes disjointes des cloisons, irrégularités dans la couvrance de la peinture) et elle m'envoie une facture de 3583 ? sans explications.

Je lui ai demandé, le 22.07, de corriger ces défauts dans une lettre recommandée avec A.R. qui est restée sans réponse.

Il ne répond pas à mes appels téléphoniques et j'imagine qu'il a l'intention de recourir à un huissier pour être payé alors que ses travaux ne sont pas finis.

Comment faire ?

Merci d'avance et à +

Par alaintoto

Il faut voir quel est exactement le devis initial, le bon de commande.

Si les travaux ne correspondent pas au devis initial, vous saisissez la justice. inutile de faire un constat d'huissier.

Le juge désignera forcément un expert pour ce genre d'affaire, que vous devrez provisionner (3000 euros, 4000 euros) (oui, c'est complètement dingue, et contrairement à ce qu'on pourrait croire c'est souvent des gros gens-foutres assez intéressés).

Toutefois, si les défauts sont importants et flagrant, vous avez des chances...

Mais si l'artisan ferme sa personne morale (et même si vous avez un jugement favorable) vous ne pourrez le faire saisir puisque sa personne morale aura été clôturée...

La société est loin (loin) d'être parfaite). Désolé.

Quoi qu'il en soit, en aucune manière vous ne payez quelque-chose qui n'est pas dans le bon de commande initiale.

Voire : vous ne payez rien du tout.

à lui de faire les démarches judiciaires.

Alors, avec des bonnes photos, vous pourrez (peut-être) (vraiment pas sûr) convaincre le juge qu'il y a des vices. Le problème c'est qu'il y a peu de chance qu'il ne désigne pas un expert malgré tout (en fait je pense qu'ils le font systématiquement si on peut dire, car la justice y a intérêt, par confort pour le juge, et aussi une commission qui va à la justice je crois).

Donc on revient au problème du début : gros frais, et risque que l'artisan clôture sa personne morale.

Par Danablain2

ok merci mais, surprise, l'artisan m'a appelé et il m'a prévenu de son passage le 05.11

J'avais pris rendez-vous avec un conciliateur de justice le 04.11 et je vais, quand même, y aller au cas où ...

Parce que il ne m'a rien dit sur les travaux qu'il consentirait à refaire.

D'autre part, sa facture supérieure au devis parce qu'il a remplacé des accessoires sans mon accord sera probablement aussi une source de conflit.

Enfin, j'espère qu'on trouvera un arrangement amiable et qu'on pourra terminer la déco et les rangements dans cette chambre.

@ +